

EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10/04/2024

Référence
2024_08

Objet de la délibération
ADHESION A L'ALEC 18

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
9	8	9

Date de la convocation
27/03/2024

Date d'affichage
27/03/2024

Vote
A l'unanimité
Pour : 9
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en PREFECTURE

Le :

Et

Publication ou notification du :

L' an 2024 et le 10 Avril à 19 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de SOUCHET David, MAIRE

Présents : M. SOUCHET David, MAIRE, Mmes : CHARRUE Bernadette, JARRET Jeanine, MICHAUD Jacqueline, MM : CHENU Jean-Yves, COPIN François, HANQUIEZ Hubert, OUZE Bernard

Absent(s) ayant donné procuration : M. DEVOUCOUX Paul-Edouard à M. SOUCHET David

A été nommé(e) secrétaire : Mme MICHAUD Jacqueline

Objet de la délibération : ADHESION A L'ALEC 18

L'Agence Locale de l'Énergie et du Climat du Cher (l'Alec 18), l'*Espace Conseil France Renov*, est une association loi 1901 qui conseille et accompagne les particuliers et les collectivités qui souhaitent diminuer leur consommation d'énergie.

Créée en 2014 en partenariat avec le Conseil départemental du Cher, l'ADEME Centre-Val de Loire, la Région Centre-Val de Loire, la Communauté d'Agglomération Bourges Plus et le Syndicat Départemental d'Énergie du Cher, les ALEC consistent à conduire ensemble des activités d'intérêt général favorisant, au niveau local, la mise en œuvre de la transition énergétique et la réduction des émissions de gaz à effet de serre, dans le cadre des objectifs définis au plan national.

Elle propose un accompagnement et une pré-étude gratuite dans les choix de moyen de chauffage et particulière pour l'installation d'une géothermie, aide précieuse dans le cadre du projet de rénovation/création des logements communaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- de donner un accord pour l'adhésion à l'Agence Locale de l'Energie et du Climat (ALEC18) pour un montant pour l'année 2024 de 300€,
- de mandater Monsieur le Maire à passer et signer tous les actes relatifs à cette décision ou en découlant.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 11/04/2024
Le Maire,
David SOUCHET.

Le secrétaire de séance,
Jacqueline MICHAUD.


